

Bruxelles, le 17 mai 2019
(OR. en)

9365/19

Dossier interinstitutionnel:
2018/0108(COD)

JAI 530
COPEN 220
CYBER 170
DROIPEN 87
JAIEX 81
ENFOPOL 253
TELECOM 231
DAPIX 185
EJUSTICE 68
MI 446
CODEC 1095

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale (annexes) - Orientation générale (supplément)

1. Le 17 avril 2018, la Commission a adopté et transmis au Conseil et au Parlement européen la proposition citée en objet, qui crée une injonction européenne de production et une injonction européenne de conservation en vue d'obtenir et de conserver des preuves électroniques dans une autre juridiction sans intervention des autorités compétentes de cette juridiction.
2. La proposition prévoit que les injonctions de production et de conservation doivent être transmises directement à un fournisseur de services proposant des services dans l'Union ou à un représentant légal désigné par le fournisseur de services à l'aide de formulaires spécifiques: le certificat d'injonction européenne de production (EPOC) et le certificat d'injonction européenne de conservation (EPOC-PR), respectivement.

3. Les modèles pour les deux certificats figurent aux annexes I et II du règlement proposé et visent à fournir les informations nécessaires à transmettre au destinataire dans un format standard, ce qui réduit les sources d'erreur, permet d'identifier facilement les données et évite au maximum le texte libre afin de diminuer les coûts de traduction. Les certificats n'incluent pas les motifs de la nécessité et de la proportionnalité ou tout autre détail supplémentaire concernant l'affaire afin de ne pas compromettre les enquêtes.
4. En outre, l'annexe III de la proposition de règlement présente le formulaire à utiliser dans les cas où le destinataire ne fournit pas du tout les informations ou ne les fournit pas de manière exhaustive ou en temps utile. Dans ces cas, le destinataire doit informer l'autorité d'émission des raisons de l'impossibilité d'exécution en utilisant le formulaire qui figure à l'annexe III.
5. Les certificats et les formulaires qui figurent aux annexes I, II et III de la proposition visent à faciliter l'exécution des injonctions européennes de production et de conservation.
6. La Commission a présenté la proposition de règlement au groupe "Coopération en matière pénale" le 27 avril 2018 et en raison de la complexité du texte, les travaux qui ont eu lieu au cours des présidences BG et AT ont été entièrement consacrés à parvenir à un compromis sur les dispositions normatives du règlement. En conséquence, l'examen des annexes a débuté au cours de la présidence RO, après que le Conseil ait approuvé le texte de compromis de la proposition de règlement en décembre 2018.
7. L'examen des annexes a eu lieu au sein du groupe "Coopération en matière pénale" le 1^{er} mars et le 6 mai 2019 dans le but d'aligner le texte des certificats et des formulaires sur le texte de compromis approuvé par le Conseil et de rendre les certificats et formulaires plus faciles à utiliser en améliorant leur lisibilité et leur clarté.
8. Dans ce processus, le réseau judiciaire européen, le réseau judiciaire européen en matière de cybercriminalité et Eurojust ont apporté leur contribution d'experts.

9. Les discussions se sont conclues au niveau technique le 6 mai 2019, ce qui a permis à la présidence d'élaborer le texte de compromis des annexes I, II et III qui figurent à l'annexe de la présente note.
 10. Toutes les modifications par rapport à la proposition de la Commission sont signalées par des **caractères gras** (passages nouveaux) ou des crochets [...] (suppressions).
 11. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents/Conseil est invité à décider de compléter l'orientation générale dégagée en décembre 2018 sur la proposition de règlement avec le texte des annexes I, II et III, telles qu'elles figurent à l'annexe de la présente note. Ces textes constitueront un supplément à l'orientation générale et serviront, avec celle-ci, de base aux négociations qui seront menées avec le Parlement européen dans le cadre de la procédure législative ordinaire (article 294 du TFUE).
-

**CERTIFICAT D'INJONCTION EUROPÉENNE DE PRODUCTION (EPOC)
CONCERNANT**

LA PRODUCTION DE PREUVES ÉLECTRONIQUES

Conformément au règlement (UE)...¹, le destinataire [...] **du présent** certificat d'injonction européenne de production (EPOC) est tenu de donner suite à celui-ci et de transmettre les données demandées, **dans les délais visés à la section B**, à l'autorité **compétente** mentionnée à la section G, point i), de l'EPOC. Si les données ne sont pas produites **immédiatement**, le destinataire doit, à la réception de l'EPOC, conserver les données demandées, à moins que les informations contenues dans l'EPOC ne permettent pas d'identifier ces données. La conservation est maintenue jusqu'à ce que les données soient produites ou jusqu'à ce que l'autorité d'émission ou, le cas échéant, l'autorité chargée de l'exécution indique qu'il n'est plus nécessaire de conserver ni de produire les données.

Le destinataire doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'EPOC, ainsi que des données produites ou conservées.

SECTION A:

État d'émission:

Autorité d'émission:

Autorité de validation:

NB: les coordonnées de l'autorité d'émission doivent être fournies à la fin du formulaire (sections E et F)

[...]

Numéro du dossier de l'autorité d'émission/de validation:

¹ Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale (JO L...).

SECTION A (bis): Destinataire

Destinataire:.....

Adresse:.....

Télécopie/courriel (s'ils sont connus):.....

Personne de contact (si elle est connue):

Numéro du dossier du destinataire (s'il est connu):.....

Fournisseur de services concerné (s'il est différent du destinataire):.....

Toute autre information pertinente:.....

SECTION A (ter): [...] Lien avec une demande de conservation antérieure [...] (cochez et complétez le cas échéant)

☐ les données demandées ont été **totale**ment/**partiel**lement conservées conformément à une demande de conservation émise précédemment par..... (indiquez l'autorité et, le cas échéant, la date de transmission de la demande et son numéro de [...] **dossier**) et adressée à (indiquez le fournisseur de services/le représentant légal/l'autorité publique destinataire de la demande et, s'il est disponible, le numéro de [...] **dossier** attribué par le destinataire)².

² Veuillez noter que le texte provient de la section D, point iv), et que seuls les nouveaux ajouts ou suppressions par rapport au texte initial ont été indiqués.

SECTION B: Délais (cochez la case appropriée et complétez le cas échéant)

À la réception de l'EPOC, les données demandées doivent être produites [...]:

☐ dans un délai maximal de 10 jours

☐ dans [...] un **délai de moins de 10 jours** (préciser):, [...] **si l'un des motifs suivants de divulgation anticipée est indiqué:**

☐ risque imminent de suppression des données demandées

☐ autres mesures d'enquête urgentes

☐ imminence d'un procès

☐ maintien en garde à vue d'un suspect/d'un accusé

☐ autres motifs:

☐ dans un délai maximal de 6 heures [...] dans le cas d'une **affaire urgente** impliquant:

☐ une menace imminente pour la vie ou l'intégrité physique d'une personne. [...] [...] **(Ajouter une brève description si l'autorité d'émission le juge utile):**

☐ une menace imminente pour une infrastructure critique au sens de l'article 2, point a), de la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection

[...]

[...]³

³ Le texte provient du deuxième point de la même section. Seuls les nouveaux ajouts et le texte supprimé sont indiqués.

SECTION C: Informations à l'utilisateur

Le destinataire s'abstient d'informer la personne dont les données sont demandées, sauf si la case ci-dessous est cochée:

[...]

☐ le destinataire [...] **est invité à informer la personne dont les données sont demandées, y compris sur les recours légaux disponibles à l'égard du présent EPOC; ces informations sont fournies au destinataire en pièce jointe au présent EPOC ou séparément⁴.**

⁴ **En vertu de l'article 11 du règlement (UE), si l'autorité d'émission demande explicitement au destinataire d'informer la personne dont les données sont requises, l'autorité d'émission fournit également au destinataire les informations sur les recours disponibles au titre de l'article 17.**

SECTION C (bis): [...] [...] Informations [...] sur les données demandées (complétez dans la mesure où ces informations sont connues et nécessaires pour identifier les données)⁵

Adresse(s) IP:.....

Numéro(s) de téléphone:.....

Courriel(s):.....

Numéro(s) IMEI:.....

Adresse(s) MAC:.....

Utilisateur(s) ou tout autre identifiant unique tel que le ou les noms d'utilisateur, le ou les identificateurs ou le ou les noms du compte:.....

Nom(s) du ou des services concernés:

Autres informations:

.....

[...] S'il y a lieu, la durée pour laquelle la production est requise:

.....

☐ **Informations supplémentaires si nécessaire:**

.....

⁵ **Veillez noter que le texte provient de la section D, point ii), et que seuls les nouveaux ajouts ou suppressions par rapport au texte initial sont indiqués.**

SECTION D: Preuves électroniques à produire

[...] Le présent EPOC concerne (cochez la ou les cases appropriées):

☐ des données relatives aux abonnés [...] :

☐ le nom, l'adresse, la date de naissance et les coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone) de l'utilisateur/du titulaire de l'abonnement et d'autres informations pertinentes permettant de l'identifier

☐ la date et l'heure [...] d'enregistrement, le type d'enregistrement, la copie du contrat, les moyens de vérification de l'identité utilisés au moment de l'enregistrement, des copies des documents fournis par l'abonné

☐ le type de service **et sa durée**, y compris **un ou des** identifiants (numéro de téléphone, adresse IP, numéro de carte SIM, adresse MAC) et l'appareil ou les appareils associés

☐ des informations relatives au profil (nom d'utilisateur, **pseudonyme**, photo de profil)

☐ des données sur la validation de l'utilisation du service, comme une adresse électronique de substitution fournie par l'utilisateur/le titulaire de l'abonnement

☐ des informations relatives à une carte de débit ou de crédit (fournies par l'utilisateur à des fins de facturation), ou à d'autres moyens de paiement

☐ des codes PUK

☐ **autres informations:**.....

☐ des données relatives à l'accès - **strictement nécessaires à des fins d'identification** [...]:

☐ les enregistrements/journaux des connexions IP **ainsi que tout autre identifiant**, tel que l'identifiant de l'utilisateur et l'interface utilisée, **dans le cadre de l'utilisation du service; veuillez préciser, si nécessaire:**

☐ **la durée (si elle est différente de la section C (bis)):**.....

☐ **autres informations:**.....

☐ des données relatives aux transactions:

☐ des données concernant le trafic [...] :

a) pour la téléphonie (mobile):

☐ les identifiants sortants (A) et entrants (B) (numéro de téléphone, IMSI, IMEI)

☐ l'heure et la durée des connexions

☐ les tentatives d'appel

☐ l'identité de la station de base, y compris les informations géographiques (coordonnées X/Y), à l'heure de début et de fin de la connexion

☐ le support/téléservice utilisé (par exemple UMTS, GPRS)

☐ **autres informations:.....**

b) pour l'internet:

☐ les informations d'acheminement (adresse IP d'origine, adresse(s) IP de destination, numéro(s) de port, navigateur, informations de l'en-tête de courrier électronique, identité du message)

☐ l'identité de la station de base, y compris les informations géographiques (coordonnées X/Y), à l'heure de début et de fin de la connexion

☐ le volume de données

☐ **autres informations:.....**

c) pour l'hébergement:

☐ les fichiers-journaux

☐ les tickets

☐ **autres informations:.....**

☐ historique d'achats ☐ d'autres données relatives aux transactions [...]: ☐ l'historique de rechargement du solde prépayé ☐ la liste de contacts ☐ autres informations:..... ☐ des données relatives au contenu [...] : ☐ une boîte de messagerie (internet) ☐ un stockage en ligne (données générées par l'utilisateur) ☐ une page ☐ un journal/une sauvegarde de messages ☐ une messagerie vocale ☐ un contenu de serveurs ☐ une sauvegarde d'appareil ☐ autres informations:.....

[...]

[...]

vi) [...] ⁸

vii) [...] ⁹

⁸ Devenu section D (bis). Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.

⁹ Devenu section D (bis). Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.

SECTION D (bis): Informations sur les conditions sous-jacentes

[...] i) Le présent EPOC concerne (cochez la ou les cases appropriées):

☐ **une procédure pénale concernant une ou des infractions pénales;**

☐ **l'exécution d'une ou de plusieurs peines ou mesures de sûreté privatives de liberté d'une durée d'au moins quatre mois qui n'ont pas été rendues par défaut, au cas où la personne condamnée se soustrait à la justice.**

ii) Nature et qualification juridique de l'infraction ou des infractions pour lesquelles l'EPOC est émis ainsi que disposition juridique ou code applicable¹⁰:

.....

iii) Le présent EPOC est émis relativement à des données relatives aux transactions et/ou au contenu, en rapport avec (cochez la ou les cases appropriées, le cas échéant):

☐ **une ou plusieurs infractions pénales passibles d'une peine privative de liberté d'une durée maximale d'au moins trois ans dans l'État d'émission;**

☐ **une ou plusieurs des infractions suivantes commises intégralement ou partiellement au moyen d'un système informatique:**

☐ **infraction(s) visée(s) aux articles 3, 4 et 5 de la décision-cadre 2001/413/JAI du Conseil;**

☐ **infraction(s) visées aux articles 3 à 7 de la directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil;**

☐ **infraction(s) visées aux articles 3 à 8 de la directive 2013/40/UE du Parlement européen et du Conseil;**

☐ **des infractions visées aux articles 3 à 12 et 14 de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil.**

[...] v) Veuillez noter que (cochez le cas échéant):

☐ **Les données demandées sont stockées ou traitées dans le cadre d'une infrastructure institutionnelle mise à la disposition d'une entreprise ou d'une entité autre qu'une personne physique par un fournisseur de services, et le présent EPOC est adressé audit fournisseur de services car il ne serait pas indiqué d'adresser des mesures d'instruction à ladite entreprise ou entité, notamment parce que cela pourrait compromettre l'enquête.**

[...] vi) Autres informations pertinentes:.....

¹⁰

Pour l'exécution d'une peine ou d'une mesure de sûreté privatives de liberté en ce qui concerne des données relatives aux transactions ou des données relatives au contenu, veuillez indiquer aux points ii) et iii) l'infraction pour laquelle la peine a été imposée.

SECTION E: Coordonnées de l'autorité **d'émission** [...]

Type d'autorité [...] **d'émission** (cochez la **ou les** cases appropriées):

- ☐ juge, juridiction ou juge d'instruction
- ☐ procureur [...]
- ☐ [...]
- ☐ [...] autre autorité compétente désignée par l'État d'émission [...]

Si une validation est nécessaire, veuillez également compléter la section F.

Veuillez noter que (cochez le cas échéant):

- ☐ **Le présent EPOC a été émis pour des données relatives aux abonnés et/ou des données relatives à l'accès dans un cas d'urgence dont l'existence est établie de manière valable, sans validation préalable, parce que la validation n'aurait pas pu être obtenue à temps. L'autorité d'émission confirme qu'elle pourrait émettre une injonction sans validation dans un cas similaire qui se présenterait sur son territoire et qu'elle demandera la validation ex post sans retard injustifié, au plus tard dans les 48 heures (veuillez noter que le destinataire ne sera pas informé).**

Coordonnées de l'autorité d'émission et/ou de son représentant certifiant que le contenu de l'EPOC est exact et correct:

Nom de l'autorité:.....

Nom de son représentant:.....

Fonction (titre/grade):.....

Numéro de dossier:.....

Adresse:.....

N° de téléphone: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

N° de télécopieur: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

Courriel:.....

Langue(s) parlée(s):.....

Si elle ou il diffère de ceux indiqués précédemment, l'autorité/le point de contact à contacter pour toute question liée à l'exécution de l'EPOC:

Nom et coordonnées de contact.....

Date:

Cachet officiel (si disponible) et signature:.....

SECTION F: Coordonnées de l'autorité **de validation** (complétez le cas échéant) [...]

Type d'autorité **de validation** [...]

- ☐ juge, juridiction ou juge d'instruction
- ☐ procureur

Coordonnées de l'autorité de validation et/ou de son représentant certifiant que le contenu de l'EPOC est exact et correct:

Nom de l'autorité:.....

Nom de son représentant:.....

Fonction (titre/grade):.....

Numéro de dossier [...]:.....

Adresse:

N° de téléphone: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

N° de télécopieur: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

Courriel:.....

Date:

Cachet officiel (si disponible) et signature:.....

SECTION G: Transmission des données [...]

i) Autorité à qui les données doivent être transmises [...]

- ☐ autorité d'émission
- ☐ autorité de validation
- ☐ autre autorité compétente (**par ex. autorité centrale**) [...]

Nom et coordonnées de contact.....

[...]

ii) Format préconisé pour la transmission des données:.....
.....

**CERTIFICAT D'INJONCTION EUROPÉENNE DE CONSERVATION (EPOC-PR)
CONCERNANT**

LA CONSERVATION DE PREUVES ÉLECTRONIQUES

Conformément au règlement (UE)...¹¹, le destinataire du **présent** certificat d'injonction européenne de conservation (EPOC-PR) doit, après réception de l'EPOC-PR et sans retard indu, conserver les données demandées. La conservation prendra fin après 60 jours, à moins que l'autorité d'émission ne confirme qu'une demande ultérieure de production a été émise. Si l'autorité d'émission confirme, dans les 60 jours, qu'une demande ultérieure de production a été émise, le destinataire doit conserver les données aussi longtemps que nécessaire pour pouvoir produire les données une fois que la demande ultérieure aura été notifiée.

Le destinataire doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité de l'EPOC-PR, ainsi que des données conservées ou produites.

SECTION A:

État d'émission:

Autorité d'émission:

Autorité de validation:

NB: les coordonnées de l'autorité d'émission doivent être fournies à la fin du formulaire (sections D et E)

[...]

Numéro du dossier de l'autorité d'émission/de validation:
.....

¹¹ Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale (JO L...).

SECTION A (bis): Destinataire

Destinataire:.....

Adresse:

Télécopie/courriel (s'ils sont connus):

Personne de contact (si elle est connue):

Numéro du dossier du destinataire (s'il est connu):.....

Fournisseur de services concerné (s'il est différent du destinataire):

Toute autre information pertinente:.....

SECTION B: Informations à l'utilisateur

Le destinataire s'abstient d'informer la personne dont les données sont conservées, sauf si la case ci-dessous est cochée:

[...]

☐ le destinataire [...] est invité à informer la personne dont les données sont [...] conservées, y compris sur les recours légaux disponibles à l'égard du présent EPOC-PR en vertu du droit national de l'État d'émission¹²; ces informations sont fournies au destinataire en pièce jointe au présent EPOC-PR ou séparément.

SECTION B (bis): [...] [...] Informations [...] sur les données pour lesquelles la conservation est requise (complétez dans la mesure où ces informations sont connues et nécessaires pour identifier les données)

[...] ¹³ [...]

☐ Adresse(s) IP:.....

☐ Numéro(s) de téléphone:.....

☐ Courriel(s):.....

☐ Numéro(s) IMEI:.....

☐ Adresse(s) MAC:.....

¹² En vertu de l'article 11 du règlement (UE), si l'autorité d'émission demande explicitement au destinataire d'informer la personne dont les données sont conservées, l'autorité d'émission fournit également au destinataire les informations sur les recours disponibles.

¹³ Déplacé vers la section C, point ii). Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.

☐ **Utilisateur(s) ou tout autre identifiant unique tel que le ou les noms d'utilisateur, le ou les identificateurs ou le ou les noms du compte**

☐ Nom(s) du ou des services concernés:

☐ Autres informations:

[...] S'il y a lieu, la durée pour laquelle la conservation est requise:

.....

☐ **Informations supplémentaires si nécessaire:.....**

SECTION C: Preuves électroniques à conserver

i) le présent EPOC-PR concerne (cochez la ou les cases appropriées):

☐ des données relatives aux abonnés [...]:

☐ le nom, l'adresse, la date de naissance et les coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone) de l'utilisateur/du titulaire de l'abonnement et d'autres informations pertinentes permettant de l'identifier

☐ la date et l'heure [...] d'enregistrement, le type d'enregistrement, la copie du contrat, les moyens de vérification de l'identité utilisés au moment de l'enregistrement, des copies des documents fournis par l'abonné

☐ la date et l'heure d'enregistrement et la durée de l'enregistrement ou la durée d'utilisation du service

☐ le type de service **et sa durée**, y compris un ou des identifiants (numéro de téléphone, adresse IP, numéro de carte SIM, adresse MAC) et l'appareil ou les appareils associés

☐ des informations relatives au profil (nom d'utilisateur, **pseudonyme**, photo de profil)

☐ des données sur la validation de l'utilisation du service, comme une adresse électronique de substitution fournie par l'utilisateur/le titulaire de l'abonnement

☐ des informations relatives à une carte de débit ou de crédit (fournies par l'utilisateur à des fins de facturation), ou à d'autres moyens de paiement

☐ des codes PUK

☐ **autres informations:.....**

☐ des données relatives à l'accès - **strictement nécessaires à des fins d'identification** [...]:

☐ les enregistrements/journaux des connexions IP ainsi que tout autre identifiant, tel que l'identifiant de l'utilisateur et l'interface utilisée dans le cadre de l'utilisation du service, strictement nécessaires à des fins d'identification; veuillez préciser, si nécessaire:

.....

☐ la durée (si elle est différente de la section C (bis)):

☐ autres informations:

des données relatives aux transactions:

☐ des données concernant le trafic [...] :

a) pour la téléphonie (mobile):

☐ les identifiants sortants (A) et entrants (B) (numéro de téléphone, IMSI, IMEI)

☐ l'heure et la durée des connexions

☐ les tentatives d'appel

☐ l'identité de la station de base, y compris les informations géographiques (coordonnées X/Y), à l'heure de début et de fin de la connexion

☐ le support/téléservice utilisé (par exemple UMTS, GPRS)

☐ autres informations:.....

b) pour l'internet:

☐ les informations d'acheminement (adresse IP d'origine, adresse(s) IP de destination, numéro(s) de port, navigateur, informations de l'en-tête de courrier électronique, identité du message)

☐ l'identité de la station de base, y compris les informations géographiques (coordonnées X/Y), à l'heure de début et de fin de la connexion

☐ le volume de données

☐ autres informations:.....

c) pour l'hébergement:

☐ les fichiers-journaux

☐ les tickets

☐ autres informations:.....

- ☐ historique d'achats
- ☐ d'autres données relatives aux transactions [...]:
 - ☐ l'historique de rechargement du solde prépayé
 - ☐ la liste de contacts
 - ☐ **autres informations:.....**
- ☐ des données relatives au contenu [...] :
 - ☐ une boîte de messagerie (internet)
 - ☐ un stockage en ligne (données générées par l'utilisateur)
 - ☐ une page
 - ☐ un journal/une sauvegarde de messages
 - ☐ une messagerie vocale
 - ☐ un contenu de serveurs
 - ☐ une sauvegarde d'appareil
 - ☐ **autres informations:.....**

☐ **Informations supplémentaires si nécessaire pour préciser ou limiter (davantage) la durée des données demandées:.....**

ii)¹⁴ [...]

iii) [...]

iv) [...]¹⁵

v) [...]

¹⁴ **Devenu section B (ter). Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.**

¹⁵ **Déplacé vers la section C (bis). Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.**

SECTION C (bis): Informations sur les conditions sous-jacentes

[...] **i) Le présent EPOC concerne (cochez la ou les cases appropriées):**

☐ **une procédure pénale concernant une ou des infractions pénales;**

☐ **l'exécution d'une ou de plusieurs peines ou mesures de sûreté privatives de liberté d'une durée d'au moins quatre mois qui n'ont pas été rendues par défaut, au cas où la personne condamnée se soustrait à la justice.**

ii) Nature et qualification juridique de l'infraction ou des infractions pour lesquelles l'EPOC-PR est émis ainsi que disposition juridique ou code applicable¹⁶:

.....

SECTION D: [...] Autorité d'émission [...]

Le type d'autorité **d'émission** [...]:

☐ juge, juridiction ou juge d'instruction

☐ procureur

☐ [...] autre autorité compétente au sens de la législation de l'État d'émission [...]

Si une validation est nécessaire, veuillez également compléter la section F.

¹⁶ Pour l'exécution d'une peine ou d'une mesure de sûreté privatives de liberté, veuillez indiquer l'infraction pour laquelle la peine a été imposée.

Veillez noter que (cochez le cas échéant):

☐ **Le présent EPOC-PR a été émis pour des données relatives aux abonnés et/ou des données relatives à l'accès dans un cas d'urgence dont l'existence est établie de manière valable, sans validation préalable, parce que la validation n'aurait pas pu être obtenue à temps. L'autorité d'émission confirme qu'elle pourrait émettre une injonction sans validation dans un cas similaire qui se présenterait sur son territoire et qu'elle demandera la validation ex post sans retard injustifié, au plus tard dans les 48 heures (veuillez noter que le destinataire ne sera pas informé).**

Ce cas d'urgence a trait à une menace imminente pour la vie ou l'intégrité physique d'une personne ou une menace imminente pour une infrastructure critique au sens de l'article 2, point a), de la directive 2008/114/CE du Conseil du 8 décembre 2008 concernant le recensement et la désignation des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection.

Coordonnées de l'autorité d'émission et/ou de son représentant certifiant que le contenu de l'EPOC-PR est exact et correct:

Nom de l'autorité:.....

Nom de son représentant:.....

Fonction (titre/grade):.....

Numéro de dossier [...]:.....

Adresse:.....

N° de téléphone: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

N° de télécopieur: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....

Adresse électronique:.....

Langue(s) parlée(s):

[...]

Si elle ou il diffère de ceux indiqués précédemment, l'autorité/le point de contact (par ex. l'autorité centrale) à contacter pour toute question liée à l'exécution de l'EPOC-PR:

.....

Nom et coordonnées de contact.....

Date:

Cachet officiel (si disponible) et signature:.....

SECTION E: Coordonnées de l'autorité [...] de validation

Type d'autorité **de validation** [...]

☐ juge, juridiction ou juge d'instruction

☐ procureur

Coordonnées de l'autorité de validation et/ou de son représentant certifiant que le contenu de l'EPOC-PR est exact et correct:

Nom de l'autorité:.....Nom de son représentant:.....

Fonction (titre/grade):.....
Numéro de dossier [...] :.....
Adresse:
N° de téléphone: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....
N° de télécopieur: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain).....
Adresse électronique:.....
Date:
Cachet officiel (si disponible) et signature:.....

[...]
[...]

INFORMATIONS CONCERNANT L'IMPOSSIBILITÉ D'EXÉCUTER L'EPOC/EPOC-PR

Si le destinataire n'est pas en mesure de respecter son obligation de conserver les données demandées en vertu d'un EPOC-PR ou de les produire en vertu d'un EPOC, n'est pas en mesure de respecter le délai spécifié ou ne fournit pas les données de manière exhaustive, il convient que le destinataire remplisse le présent formulaire et le renvoie à l'autorité d'émission sans délai injustifié.

Dans la mesure du possible, le destinataire conserve les données requises, même lorsque des informations supplémentaires sont nécessaires pour les identifier de manière précise, sauf si les informations qui figurent dans l'EPOC/EPOC-PR ne sont pas suffisantes à cet effet. Si des précisions de la part de l'autorité d'émission sont nécessaires, le destinataire les demande sans délai injustifié à l'aide du présent formulaire.

SECTION A:

Les informations suivantes concernent:

- ☐ [...] **un certificat d'injonction européenne de production (EPOC)**
- ☐ [...] **un certificat d'injonction européenne de conservation (EPOC-PR)**

SECTION B [...] : Autorité ou autorités concernées¹⁷

Autorité d'émission:

[...]

Numéro [...] du dossier de l'autorité d'émission:

Le cas échéant, autorité de validation:

Le cas échéant, **numéro** [...] du dossier de l'autorité de validation:.....

Si disponible, date de transmission de l'EPOC/EPOC-PR:

¹⁷ Le texte provient de la section C. Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.

SECTION C [...] : Destinataire de l'EPOC/EPOC-PR¹⁸

Destinataire de l'EPOC/EPOC-PR:

[...]

[...]

Numéro du dossier du destinataire:

SECTION D: Raisons de l'impossibilité d'exécution

i) L'EPOC/EPOC-PR ne peut être exécuté ou ne peut être exécuté dans le délai requis pour la ou les raisons suivantes:

☐ [...] **il** est incomplet

☐ [...] **il** contient des erreurs manifestes

☐ [...] **il** ne contient pas suffisamment d'informations

☐ **il ne concerne pas des données stockées par le fournisseur de services ou pour le compte de celui-ci au moment de la réception de l'EPOC/EPOC-PR**

☐ [...] **autres motifs d'impossibilité de fait [...] due à des circonstances que le destinataire ou le fournisseur de services n'a pas créées au moment de la réception de l'EPOC/EPOC-PR**

☐ **l'injonction européenne de production** / l'injonction européenne de conservation n'a pas été émise ou validée par une autorité d'émission tel que spécifié à l'article 4 du règlement (UE) ...

[...]

☐ l'injonction européenne de production **de données relatives aux transactions ou de données relatives au contenu** n'a pas été émise pour une infraction visée à l'article 5, paragraphe 4, du règlement (UE) ...

☐ le service ne relève pas [...] du règlement (UE) ...

¹⁸ Le texte provient de la section B. Seules les modifications apportées au texte initial sont indiquées.

[...]

[...]

☐ le respect de l'injonction européenne de production enfreindrait la législation d'un pays tiers [...]. **Veillez également compléter la section E.**

ii) Veuillez préciser les raisons de l'impossibilité d'exécution **dans le cas visé au point i)**, [...] et, [...] si nécessaire, [...] indiquez [...] **et expliquez toute** raison autre que celles énumérées au point i) de la présente section:

.....

SECTION E: Obligations contradictoires découlant de la législation d'un pays tiers

En cas d'obligations contradictoires découlant de la législation d'un pays tiers, veuillez fournir les informations suivantes:

- intitulé du ou des actes législatifs du pays tiers, [...]:

.....

- **disposition(s) juridique(s) applicable(s) et** texte de la ou des dispositions pertinentes:

.....

- nature de l'obligation contradictoire, y compris l'intérêt protégé par la législation du pays tiers:

☐ droits fondamentaux des particuliers (veuillez préciser):

.....

☐ intérêts fondamentaux du pays tiers liés à la sécurité et à la défense nationales (veuillez préciser):

.....

☐ autres intérêts (veuillez préciser):

.....

- veuillez expliquer pourquoi la législation est applicable en l'espèce:

.....

- veuillez expliquer pourquoi vous estimez qu'il y a conflit en l'espèce:

.....

- veuillez expliquer le lien entre le fournisseur de services et le pays tiers en question:

.....

- conséquences possibles du respect de l'injonction européenne de production pour le destinataire, y compris les sanctions auxquelles il s'expose:

.....

SECTION F: Informations requises (**complétez le cas échéant**)

Des informations complémentaires sont requises de la part de l'autorité d'émission afin que l'EPOC/EPOC-PR soit exécuté [...]

.....

SECTION G: Conservation des données

Les données demandées (cochez la case appropriée et complétez [...]):

☐ **ont été** [...] conservées jusqu'à ce que les données soient produites ou jusqu'à ce que l'autorité d'émission ou, le cas échéant, l'autorité chargée de l'exécution, indique qu'il n'est plus nécessaire de conserver ni de produire les données **ou jusqu'à ce que l'autorité d'émission fournisse les informations nécessaires pour permettre de circonscrire les données à conserver/produire**

☐ **n'ont** [...] pas été conservées (cela ne devrait s'appliquer qu'à titre exceptionnel, par exemple si le fournisseur de services ne détient pas les données à la réception de la demande ou ne peut pas suffisamment identifier les données requises) [...]

SECTION H: Coordonnées de contact du fournisseur de services/[...] représentant légal
Nom du fournisseur de services/représentant légal:.....
Nom du point de contact:
Fonction:
Adresse:
N° de téléphone: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain)
N° de télécopieur: (indicatif du pays) (indicatif de zone ou urbain)
Courriel:
Nom de la personne autorisée:.....
Cachet officiel (si disponible) et signature:.....
